

MAIRIE D'ESCOUTOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 12 DECEMBRE 2022 A 19H00

Président : Daniel BERTHUCAT

Etaient présents : DAUPHIN Serge, COSTE Guy, DOUROUX Béatrice, BLANC Patrice, LOMBARDY Eric, SABLONNIERE Patrick, KERNANI Kamel, FONQUERNIE Claire, SABLONNIERE Christelle, VERACHTEN Amandine.

Etaient excusés : FEDIDE Véronique, AYNARD Françoise, JAURY Marie-Laure, MELE Jean-Pierre

Etaient absents :

Avait donné pouvoir :

Secrétaire de séance : VERACHTEN Amandine.

Ordre du jour :

- Location d'un local de l'ancienne mairie,
- Tarifs communaux 2023,
- Tarifs Escoutoux Vacances – Tarifs de location,
- Convention de mise à disposition année 2023 – SIAEP La Faye,
- Actualisation du linéaire de la voirie communale,
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'alimentation en eau potable,
- Acquisition de la parcelle AO 866 – chemin de Truchevent,
- Thiers Dore et Montagne – Signature de la Convention Territoriale Globale.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération 12.12.2022– 01 : LOCATION D'UN LOCAL DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Décide de fixer le loyer mensuel du local situé au rez-de chaussée de la mairie à 276 € charges comprises. Le local sera loué à une infirmière libérale.

Décide que le paiement du loyer interviendra à compter du 01.04.2023.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Délibération n° 12.12.2022-02 : TARIFS COMMUNAUX 2023.**Approuve** les tarifs communaux applicables à compter du 01.01.2023

DÉSIGNATION	TARIFS 2022	MAIRE 2023	CONSEIL MUNICIPAL
-------------	----------------	---------------	----------------------

EAU

Vente au M3	1.65	1.70	1.70
Agriculteur conso sup ou égale à 900 m3	1.62	1.65	1.65
Abonnement	26.00	27.00	27.00
Forfait branchement eau	500.00	500.00	500.00
Forfait compteur eau endommagé	120.00	120.00	120.00

ASSAINISSEMENT

Participation assainissement collectif	400.00	400.00	400.00
Redevance	0.85	1.00	10.00
Forfait branchement assainissement	280.00	280.00	280.00

PLUVIALES

Forfait pluviales	280.00	280.00	280.00
-------------------	--------	--------	--------

TARIF GÉNÉRAL

Main d'œuvre/heure	18.00	20.00	20.00
Tracto pelle/heure	60.00	70.00	70.00

REPAS CANTINE

Enfants	2.90	2.90	2.90
Enfants "repas PAI"	1.00	1.00	1.00
Instituteur	6.00	6.00	6.00

GARDERIE

Garderie matin 7h30 à 8h20	1.00	1.00	1.00
Garderie soir 16h30 à 18h00	1.00	1.00	1.00
Le quart d'heure après 18h00 et 12h00	2.00	2.00	2.00

PHOTOCOPIES

A4	0.30	0.30	0.30
A3	0.50	0.50	0.50
Recherche généalogique	2.60	2.60	2.60

RATICIDE

Plaquette	2.50	2.50	2.50
-----------	------	------	------

CONCESSIONS CIMETIÈRE**LE M2**

Cinquantenaire	60.00	60.00	60.00
Trentenaire	45.00	45.00	45.00

COLUMBARIUM

Concession 15 ans renouvelable	350.00	350.00	350.00
Concession 30 ans renouvelable	500.00	500.00	500.00

JARDIN DU SOUVENIR			
Dispersion des cendres avec inscription	50.00	50.00	50.00
Dispersion des cendres sans inscription	Gratuit	Gratuit	Gratuit
DEPOSITOIRE			
Deux premiers mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Du 3e au 6e mois, par mois	80.00	80.00	80.00

DROIT DE PLACE

La journée	20.00	20.00	20.00
------------	-------	-------	-------

LOCATION DE MATERIEL

La table	1.00	1.00	1.00
La chaise	0.50	0.50	0.50

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

jusqu'à 20 m ²	1.60	1.60	1.60
de 21 à 40 m ²	0.80	0.80	0.80
de 41 à 100 m ²	0.50	0.50	0.50

CAUTION DEBARDAGE

Caution	2 000.00	2 000.00	2 000.00
---------	----------	----------	----------

TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Particuliers habitant la commune	140.00 €	150.00 €
Associations de la commune, une fois par an	40.00 €	40.00 €
Associations de la commune, locations suivantes	70.00 €	70.00 €
Associations de la commune, pratique régulière et de courte durée, forfait annuel	70.00 €	70.00 €
Particuliers et Associations extérieurs	290.00 €	300.00 €
Location à titre commercial (siret exigé), la journée	250.00 €	300.00 €
Gaz, le m ³ applicable à tous types de location	3.20 €	4.00 €
Option ménage, totalité des sols et toilettes	118.00 €	125.00 €
Option ménage, nettoyage des éléments de cuisine	90.00 €	95.00 €

TARIFS LOCATION VAISSELLE	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Associations de la commune citées dans la délibération 2017-56 du 06.12.2017	Gratuit	Gratuit
Autres locataires	75.00 €	75.00 €

TARIFS BRIS DE VAISSELLE		
Verre	1.00 €	1.00 €
Assiette	3.00 €	3.00 €
Couverts	0.50 €	0.50 €
Carafe	10.00 €	10.00 €
Saladier	15.00 €	15.00 €
plat inox	5.00 €	5.00 €
ustensiles	5.00 €	5.00 €

Rapporteur Daniel BERTHUCAT
A l'unanimité

Délibération n° 12.12.2022-03 : TARIFS ESCOUTOUX VACANCES – TARIFS DE LOCATION.

Approuve les tarifs de location du centre de vacances pour l'année 2024 ainsi que les tarifs ménage et le m3 de gaz pour 2023.

Approuve la demande d'un acompte de 25 % du montant prévisionnel de la location à la signature de la convention de location.

HEBERGEMENT DES PARTICULIERS			
UNE SEULE NUIT			
FORFAIT 1 : une seule nuit 15 personnes : Mise à disposition de 6 chambres 20 à 23 + 9 et 10 soit 15 couchages Salon fermé LA NUITEE	300.00	300.00	375.00
FORFAIT 2 : une seule nuit 20 personnes : Mise à disposition de 9 chambres 20 à 23 et 1 à 5 soit 24 couchages Salon fermé LA NUITEE	390.00	390.00	440.00
TARIF 3 : une seule nuit De 21 à 38 personnes : totalité du gîte LA NUITEE PAR PERSONNE	17.50	17.50	20.00
A PARTIR DE DEUX NUITS			
La nuitée par personne, de 15 à 20 personnes	17.00	17.00	18.00
La nuitée par personne, plus de 20 personnes	16.00	16.00	18.00
GAZ Relevé de l'index à l'arrivée et au départ le m3			
	3.20	4.00	4.00
MENAGE			
La chambre	15.00	15.00	15.00
Forfait "sol" cuisine hall salle restauration, sanitaires	120.00	126.00	126.00
Nettoyage des éléments cuisine	75.00	80.00	80.00
Totalité des couloirs	75.00	80.00	80.00
Salon et mezzanine	60.00	62.00	62.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Délibération n° 12.12.2022-04 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANNEE 2023 – S.I.A.E.P. DE LA FAYE.

Décide de conclure une convention de mise à disposition avec le S.I.A.E.P. de La Faye pour une durée de 9 mois à compter du 01.01.2023. Cette mise à disposition d'une quotité de 30 heures sera facturée 48.00 € HT de l'heure. Le SIAEP facturera à la commune les heures effectivement utilisées.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT
A l'unanimité

Délibération n° 12.12.2022-05 : ACTUALISATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Décide d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries comme suit :

- Ancien linéaire : 34 865 ml (longueur des voies communales + longueur des rues)
- Voies ajoutées :

N° 45 Chemin lotissement Les Champs	150 ml
N° 46 Chemin des Pins	1 185 ml
N° 47 Chemin de Puyfarras	900 ml
N° 48 Chemin de la Dore	2 280 ml
- **Nouveau linéaire : 39 380 ml**

Rapporteur Daniel BERTHUCAT
A l'unanimité

Délibération n° 12.12.2022-06 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sollicite auprès de Conseil Départemental une subvention au taux de 30 % pour les travaux sur les Périmètres de Protection Immédiat subséquents à la Déclaration d'Utilité Publique sur un montant éligible de 179 550 € HT soit une aide de 53 865.00 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet :

Agence de l'Eau	50 %	89 775.00 €
Conseil Départemental	30 %	53 865.00 €
Fonds propres, Emprunts de la commune		35 910.00€

Rapporteur Daniel BERTHUCAT
A l'unanimité

**Délibération n° 12.12.2022-08 : THIERS DORE ET MONTAGNE - SIGNATURE
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).**

Approuve le Plan d'actions de la Convention Territoriale Globale, pour la période 2023-2027.

Pour la période 2023-2027, 6 axes de développement sont proposés :

- Axe 1 : Diversifier, améliorer et adapter l'offre d'accueil petite enfance en phase avec les besoins des familles et respectant un maillage équilibré des structures sur le territoire ;
- Axe 2 : Une offre de loisirs pour les 3-11 ans ancrée dans son territoire ;
- Axe 3 : Développer et élargir l'offre en direction des adolescents ;
- Axe 4 : Accompagnement à la parentalité, un soutien à la parentalité plus visible et plus adapté ;
- Axe 5 : Animation de la vie sociale ;
- Axe 6 : Communication.

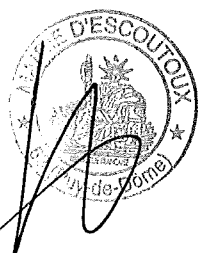
Autorise le Maire à signer la convention et tout avenant ou document relatif à ce dossier sur la période de contractualisation.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT
A l'unanimité

A Escoutoux, le 09.01.2023

Le Maire,

D. BERTHUCAT



Le secrétaire de séance,

Amandine VERACHTEN